

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Ministère de l'Education Nationale, de
l'Enseignement, de la Recherche
Scientifique, de la Formation et de
l'Insertion Professionnelle

SECRETARIAT GENERAL

N°24 - 460 /MENERSFIP/SG



جمهورية القمر المتحدة

وحدة- تضامن- تنمية

وزارة التربية الوطنية
والتعليم والبحث العلمي
والتكوين والتكامل المهني

الإمانة العامة

Moroni, le

09/07/2024

AUTORISATION ADMINISTRATIVE

Dans le cadre de la restructuration de l'enseignement privé, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement, de la Recherche Scientifique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle autorise l'établissement « **MID OCEAN UNIVERSITY** » à fonctionner en qualité d'établissement supérieur privé pendant une période de 3 ans à compter de l'année académique 2024-2025.

Ainsi, **MID OCEAN UNIVERSITY** est autorisée à dispenser des cours en ligne et en présentiel.

Cette autorisation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.



SOULAIMANE SOILIHAMADI

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

Ministère de l'Education Nationale
De l'Enseignement et de la Recherche Scientifique,
de la Formation et de l'Insertion Professionnelle

Le Ministre



جمهورية القمر المتحدة
وحدة- تضامن- تنمية

وزارة التربية الوطنية والتعليم والبحث
العلمي والتدريب والتكامل المهني

الوزير

Moroni, le 02 - 03 - 2023

Décision N°23 - 034 / MENERSFIP/CAB
Portant accréditation des formations de l'Université
numérique MIDOCEAN UNIVERSITY

LE MINISTRE

- Vu la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le referendum en date du 30 juillet 2018 ;
- Vu La loi N°20 – 034/AU du 29 décembre 2020, portant révision de la loi N°94 – 035/AF du 20 décembre 1994 portant orientation de l'Education ;
- Vu la loi N°14 – 024/AU du 14 juin 2014, portant orientation et organisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Union des Comores ;
- Vu le Décret N° 08 - 020/PR du 10 mars 2008, portant organisation et missions du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- Vu le Décret N°22 – 038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;
- Vu l'autorisation administrative N°22 – 964/MENERSFIP/SG du 20 octobre 2022, relative à l'autorisation d'exercice de l'Université numérique MIDOCEAN ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1er : Sont accrédités, en tant que diplômes nationaux préparés à l'Université MIDOCEAN, dans le cadre du Cycle **LMD (Licence, Master, Doctorat)**, les Diplômes dont les mentions suivent :

- 1 - Licence en Médias Numériques (LMN) ;
- 2 - Licence en Technique de l'information (LTI) ;

- 3 - Licence Management des Projets (LMGP) ;
- 4 - Licence en Management (LMGT)
- 5 - Licence en Marketing Numérique (LMN)
- 6 - Licence en Entrepreneuriat et l'Innovation (LEI)
- 7 - Master en Management (M2GMT) ;
- 8 - Master en Management des Projets (M2GMP)
- 9 - Master en Gestion des risques (MGRI)
- 10 - Master en Relations Publiques (MRP)
- 11 - Master en Cyber Sécurité (MCyS)
- 12 - Master en Médias Numériques (MeMN)
- 13 - Master en Marketing Numérique (MMN)
- 14 - Master en Entrepreneuriat (MEnt)
- 15 - Master en leadership Educatif (MLeEd)
- 16 - Master en droit du numérique (MDNu)
- 17 - Doctorat en Management (PhDMP)

Article 2 : La validité de l'accréditation est établie pour une durée de cinq (05) ans renouvelables.

Article 3 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale, le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sont chargés, chacun en ce qui lui concerne, de l'application de la présente décision qui, prenant effet à compter de sa date de sa signature, sera communiquée partout où besoin sera.



Dr TAKIDDINE Youssouf



Moroni, le 18/07/2023

Décision N°23 - 030 / MENERSFIP/CAB
Portant accréditation des formations de l'Université
numérique MIDOCEAN UNIVERSITY

LE MINISTRE

- Vu la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le referendum en date du 30 juillet 2018 ;
- Vu La loi N°20 – 034/AU du 29 décembre 2020, portant révision de la loi N°94 – 035/AF du 20 décembre 1994 portant orientation de l'Education ;
- Vu la loi N°14 – 024/AU du 14 juin 2014, portant orientation et organisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Union des Comores ;
- Vu le Décret N° 08 - 020/PR du 10 mars 2008, portant organisation et missions du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- Vu le Décret N°22 – 038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;
- Vu l'autorisation administrative N°22 – 964/MENERSFIP/SG du 20 octobre 2022, relative à l'autorisation d'exercice de l'Université numérique MIDOCEAN ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1er : Sont accrédités, en tant que diplômes nationaux préparés à l'Université MIDOCEAN, dans le cadre du Cycle LMD (Licence, Master, Doctorat), les Diplômes dont les mentions suivent :

- 1 - Master en Sciences de l'Intelligence Artificielle (MSIA) ;
- 2 - Master en Management des Ressources Humaines (M2RH) ;

- 3 - Master en Technologies Financières (MTeF) ;
- 4 - Doctorat en Technologie de l'Information (PhDTI) ;
- 5 - Doctorat en Sciences de l'Education (PhDSE)
- 6 - Doctorat en Marketing (PhDMa)
- 7 - Doctorat en Médias Numériques (PhDMeN)

Article 2 : La validité de l'accréditation est établie pour une durée de cinq (05) ans renouvelable.

Article 3 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale, le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sont chargés, chacun en ce qui lui concerne, de l'application de la présente décision qui, prenant effet à compter de sa date de sa signature, sera communiquée partout où besoin sera.



Dr TAKIDDINE Youssouf



Moroni, le 03/02/2024

Décision N°24 - 001 / MENERSFIP/CAB
Portant accréditation des formations de l'Université
numérique MIDOCEAN UNIVERSITY

LE MINISTRE

- Vu la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le referendum en date du 30 juillet 2018 ;
- Vu La loi N°20 – 034/AU du 29 décembre 2020, portant révision de la loi N°94 – 035/AF du 20 décembre 1994 portant orientation de l'Education ;
- Vu la loi N°23 – 020/AU du 27 novembre 2023, modifiant et complétant la loi N°14-024/AU du 14 juin 2014, portant orientation et organisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Union des Comores ;
- Vu le Décret N° 08 - 020/PR du 10 mars 2008, portant organisation et missions du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- Vu le Décret N°22 – 038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;
- Vu l'autorisation administrative N°22 – 964/MENERSFIP/SG du 20 octobre 2022, relative à l'autorisation d'exercice de l'Université numérique MIDOCEAN ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1er :

Sont accrédités, en tant que diplômes nationaux préparés à l'Université MIDOCEAN, dans le cadre du Cycle LMD (Licence, Master, Doctorat), les Diplômes dont les mentions suivent :

- 1 - Master en Comptabilité et Audit (M2CA) ;
- 2 - Master en Finance (M2Fi) ;
- 3 - Master en Administration de la Santé (M2AS) ;
- 4 - Master en Développement Durable (M2DD)
- 5 - Master en Science des Données (M2SD)

Article 2 :

La validité de l'accréditation est établie pour une durée de cinq (05) ans renouvelable.

Article 3 :

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale, le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sont chargés, chacun en ce qui lui concerne, de l'application de la présente décision qui, prenant effet à compter de sa date de sa signature, sera communiquée partout où besoin sera.



Dr TAKIDDINE YOUSOUF

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

Ministère de l'Education Nationale
De l'Enseignement et de la Recherche Scientifique,
de la Formation et de l'Insertion Professionnelle

Le Ministre



جمهورية القمر المتحدة
وحدة- تضامن- تنمية

وزارة التربية الوطنية والتعليم والبحث
العلمي والتدريب والتكامل المهني

الوزير

Moroni, le 14/02/2024

Décision N°24 - 002/ MENERSFIP/CAB
Portant accréditation des formations de l'Université
numérique MIDOCEAN UNIVERSITY

LE MINISTRE

- Vu la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le referendum en date du 30 juillet 2018 ;
- Vu La loi N°20 – 034/AU du 29 décembre 2020, portant révision de la loi N°94 – 035/AF du 20 décembre 1994 portant orientation de l'Education ;
- Vu la loi N°23 – 020/AU du 27 novembre 2023, modifiant et complétant la loi N°14-024/AU du 14 juin 2014, portant orientation et organisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Union des Comores ;
- Vu le Décret N° 08 - 020/PR du 10 mars 2008, portant organisation et missions du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- Vu le Décret N°22 – 038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;
- Vu l'autorisation administrative N°22 – 964/MENERSFIP/SG du 20 octobre 2022, relative à l'autorisation d'exercice de l'Université numérique MIDOCEAN ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1er :

Sont accrédités, en tant que diplômes nationaux préparés à l'Université MIDOCEAN, dans le cadre du Cycle LMD (Licence, Master, Doctorat), les Diplômes dont les mentions suivent :

- 1 - Master en Administration des Affaires (MA2) ;
- 2 - Doctorat en Droit (PhDD) ;
- 3 - Doctorat en Ressources Humaines (PhDRH) ;

Article 2 :

La validité de l'accréditation est établie pour une durée de cinq (05) ans renouvelables.

Article 3 :

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale, le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sont chargés, chacun en ce qui lui concerne, de l'application de la présente décision qui, prenant effet à compter de sa date de sa signature, sera communiquée partout où besoin sera.



Dr TAKIDDINE YOUSSEF

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Ministère de l'Education Nationale,
de l'Enseignement, de la Recherche
Scientifique, de la Formation et de
l'Insertion Professionnelle



SECRETARIAT GENERAL

N°22- 1110 /MENERSFIP/SG

جمهورية القمر المتحدة
وحدة - تضامن - تنمية

وزارة التربية الوطنية
والتعليم والبحث العلمي
والتكوين والتكامل المهني

الامانة العامة

Moroni, le 05/12/2022

AUTORISATION ADMINISTRATIVE

Dans le cadre de la restructuration de l'enseignement privé, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle autorise l'établissement « **MID OCEAN UNIVERSITY** » à fonctionner en qualité d'établissement supérieur privé pendant une période de 3ans à compter de l'année académique 2022-2023.

Cette autorisation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Secrétaire Général



SOUALIAMANE SOLIHI HAMADI